



# UN CLUB, UN EMPLOI

La Ligue investit  
dans l'avenir des jeunes  
et des clubs



# Un club, un emploi



## “ L’avenir nous appartient

Pour la première fois, dans la longue histoire des emplois aidés, le football francilien et ses partenaires institutionnels inventent un modèle pérenne et vertueux pour offrir, à nos jeunes sans qualification et à nos clubs amateurs, une perspective durable et porteuse d’avenir et de développement.

L’opération **Un club, un emploi**, adossée au dispositif **Emploi d’Avenir**, sollicite toutes les solidarités territoriales (départements, régions) et les services déconcentrés de l’État pour proposer un modèle d’émancipation qui perdurera bien au-delà de sa mise en œuvre.

Demain, grâce à cette initiative, plus de 300 jeunes trouveront un emploi pérenne et disposeront d’une formation qualifiante dans les domaines du sport et de la gestion (1200 heures). Plusieurs dizaines de clubs bénéficieront de ressources qualifiées et de talents pour développer la qualité et les formes d’accompagnement de notre sport. À l’échelle de la région, plus qu’un simple dispositif de création d’emploi, c’est un dispositif de formation de talents qui dans les 20 années à venir portera l’avenir de notre discipline.

Nos jeunes formés d’aujourd’hui seront nos cadres associatifs de demain.

À n’en pas douter, ce modèle fera référence sur le plan national dans notre discipline et plus largement dans le domaine sportif amateur. Ce dispositif illustre superbement les principes de solidarité et de réalisme qui nous rassemblent.

Nos jeunes ont un avenir, ils en ont les clefs. ”

**Jamel SANDJAK,**

Président de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football

## ■ L’action

La Ligue de Paris Ile-de-France de Football lance le projet intitulé « **Un club, un emploi** », en s’appuyant sur la mesure gouvernementale des **Emplois d’Avenir**. Ce dispositif d’accompagnement innovant, permet d’apporter un soutien spécifique aux jeunes, motivés par les métiers du sport ou ayant la volonté d’entamer une démarche active d’insertion professionnelle, mais aussi aux clubs de football amateur pour qui il est impératif et nécessaire de se structurer efficacement.

## ■ Les objectifs

En s’appuyant sur les clubs de football, lieux de socialisation structurés ouverts tous les jours, utiliser le « produit » football comme **levier d’insertion sociale et professionnelle** pour un public de jeunes peu ou pas qualifiés :

- Engager des actions dédiées d’accompagnement et de formation à l’activité sportive et administrative.
- Pérenniser leur intégration autour d’un projet de vie et d’emploi dans le champ associatif.
- Développer et renforcer des ressources qualifiées pour la gestion et l’administration des clubs de football amateur.

# Agent administratif et sportif

Poste polyvalent alliant des compétences administratives, sportives et de développement. Les missions du salarié seront d’**assurer la gestion administrative** de l’association, de **réaliser la gestion sportive** du club, d’**animer des séances d’initiation et de perfectionnement**, d’**encadrer un collectif**, de **participer à la gestion financière** de l’association, ainsi que de **contribuer au développement** du club.

## QUI peut être recruté ?

Le candidat doit correspondre aux critères d’intégration conformes aux **Emplois d’Avenir**. Les Emplois d’Avenir concernent les jeunes, de 16 à 25 ans, et jusqu’à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés et sans diplôme. Il existe des exceptions concernant les niveaux de diplômes. Il n’y a pas de condition de nationalité, ni de condition d’adhésion préalable à un club de football. Le futur salarié doit être identifié auprès d’une mission locale.

**Nous nous chargeons de vous mettre en relation avec le référent Mission Locale.**

## Le CONTRAT

**Contrat à durée indéterminée à temps complet.**

Le salarié travaillera 35 heures par semaine en alternance formation / dans le club.

- Il bénéficiera d’un jour de repos par semaine : le dimanche.
- Il bénéficiera de 5 semaines de congés payés par année.
- Il aura une période d’essai de 1 mois, renouvelable une fois.

**Profession Sport et Loisirs vous accompagne dans ces démarches.**

## Le SALAIRE

Groupe 1 de la CCNS, soit **1 430,22 euros bruts**, pour environ **1 115 euros nets mensuels** pendant 3 ans pour le salarié (+ carte orange remboursée à 50% par l’employeur).



## LE PARCOURS

INFORMATION  
RECRUTEMENT

PROCESSUS  
D’INDIVIDUALISATION

ACCOMPAGNEMENT  
TUTORAT

CERTIFICATION

# Un accompagnement global

## Un accompagnement du salarié

- par un coordinateur quant à la formation
- par un référent Mission Locale
- par un tuteur

## Un accompagnement du club

- la simplification de la gestion des salaires et charges sociales – Profession Sport
- l'appui à la fonction « employeur » - Profession Sport
- l'accompagnement à la consolidation de votre club – DLA

### Profession Sport :

PROFESSION SPORT ET LOISIRS , association loi 1901, effectuera la prise en charge de la gestion administrative des salaires et des charges, et vous accompagnera dans votre fonction d'employeur.

### DLA :

C'est un dispositif financé qui aide gratuitement les associations employeurs dans leur démarche de consolidation et de développement de leurs activités.

## Un processus d'engagement et une conclusion de contrat « emploi d'avenir »

Après les entretiens de recrutement et le choix du futur salarié, différentes conventions et contrats seront signés :

- avec la Mission Locale qui déclenchera le versement de l'aide de l'Etat et qui précisera la formation et le suivi du salarié
- avec le salarié : le contrat de travail
- avec le Conseil Régional Ile-de-France qui déclenchera le versement de l'aide du Conseil Régional
- avec la Ligue (Fédération) qui déclenchera le versement de l'aide de la Fédération
- avec Profession Sport qui établira les fiches de paie, les déclarations sociales et qui vous accompagnera sur votre fonction employeur
- avec OPCALIA qui permettra le paiement direct des organismes de formation

**Nous vous accompagnons dans toutes ces démarches et vous mettons à disposition des modèles de contrats et de conventions.**

# d'association de football

## La FORMATION et l'emploi du temps

Le salarié bénéficiera de **1200 heures** de formation étalées sur **24 mois**.

Une évaluation complète des connaissances et compétences du salarié sera effectuée pour individualiser le cursus. Le salarié bénéficiera d'une remise à niveau et d'une adaptation au monde du travail dans une association sportive, sera formé et présenté aux examens suivants : • Brevet de secourisme SST • Certificats fédéraux de football • Brevet de moniteur de football • BPJEPS : Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport. Ces diplômes sont reconnus par l'Etat, les collectivités territoriales et tous les acteurs du monde associatif sportif.

Il bénéficiera également d'une formation approfondie à la gestion administrative et informatique d'un club de football, au développement d'une association, à la construction de projets socio-sportifs en lien avec les acteurs du territoire.

La formation se déroulera en alternance, en semaine hors vacances scolaires et hors mercredis, les lundis, mardis, jeudis toute la journée de 9h à 17h et les vendredis matins jusqu'à 13h00.

**La prise en charge des coûts de formation est totalement assurée par OPCALIA.**

## Les OBLIGATIONS après les signatures

- Faire passer la visite médicale du travail au salarié
- S'affilier aux différents organismes sociaux et fiscaux, payer les charges sociales et envoyer vos déclarations
- Donner au salarié chaque mois la fiche de paie et le salaire net
- Respecter le code du travail et la convention collective nationale du sport
- Envoyer les documents de suivi chaque trimestre
- Suivre les objectifs et le temps de formation du salarié

**Profession Sport et Loisirs vous accompagne dans ces démarches.**

- Respecter les points de suivi avec la mission locale à 3 mois, 12 mois, 24 mois et à 34 mois.

**Le référent Mission Locale vous accompagne dans ces démarches.**

## PROCESSUS ET CURSUS DE FORMATION

SAVOIRS  
DE BASE

COMPÉTENCES  
SPORTIVES

COMPÉTENCES  
DE GESTION ET DE  
DÉVELOPPEMENT

AIRE DE  
MOBILITÉ

# Organisation et acteurs

## FINANCEURS

- Etat
- Conseil Régional IDF
- Fédération Française de Football
- OPCALIA



## APPUI

- DRJSCS IDF
- DIRECCTE IDF
- POLE EMPLOI IDF
- MISSION LOCALE IDF

## FFP

Tél. : +33 (0) 1 48 34 68 33  
E-mail : [contact@ffp-conseil.com](mailto:contact@ffp-conseil.com)

### ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOYEUR

- **Profession Sport**  
Gestion des salaires, des charges - aide à la fonction employeur
- **DLA**  
Aide à la pérennisation des activités et des emplois

### SUIVI DU SALARIÉ

- **Tuteur**  
Suivi de la professionnalisation du salarié
- **Référent Mission Locale**  
Aide à l'insertion professionnelle
- **FFP**  
Accompagnement à la mobilité

### FORMATION

- **OPCALIA**  
Prise en charge financière et administrative des formations
- **Organismes de Formation**  
LPIFF, TRANSFAIRE, FFP, PSL

La Ligue de Paris Île-de-France de Football a mandaté le Cabinet Conseil **France Formation Professionnelle** comme Structure de Pilotage et Gestion Opérationnelle du projet

Tél. : +33 (0)1 48 34 68 33 - Fax : +33 (0)1 48 34 83 77 - E-mail : [contact@ffp-conseil.com](mailto:contact@ffp-conseil.com)  
[www.ffp-conseil.com](http://www.ffp-conseil.com)



LA LIGUE Paris Île-de-France

5, Place de Valois - 75041 Paris cedex 01  
Tél. : 01 42 44 12 12 - Fax : 01 42 60 55 46

[paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr)